Agence nationale de l'habitat Anah

HABITER MIEUX
Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

INVESTISSEMENTS D'AVENIR
Premier Ministre
Commissariat Général à l'Investissement

cerfa
N° 12 713*07

Syndicat de copropriétaires

DELEGATION.....

N° de dossier

Date du dépôt

Réservé à l'Anah

DEMANDE DE SUBVENTION

LISTE DES COPROPRIÉTAIRES OCCUPANTS POUR LESQUELS L'OCTROI DE L'AIDE DE SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE (SANS AIDE INDIVIDUELLE DE L'ANAH) EST DEMANDÉ

Intercalaire n°

Nom de la copropriété : .....

Code Postal : Commune : .....

Copropriétaires occupants pour lesquels l'octroi de l'ASE est demandée (sans aide individuelle de l'Anah)

N° du lot	Nom - Prénom du propriétaire ou raison sociale	Type de logement	Surface habitable	Tantièmes généraux	Autres Tantièmes
			,		
			,		
			,		
			,		
			,		
			,		
			,		
			,		
			,		
			,		
			,		
			,		
			,		
			,		
			,		
			,		

Le mandataire désigné par le syndicat des copropriétaires, signataire de la demande de subvention à laquelle est joint le présent document, certifie exactes la situation de la copropriété et l'identité des copropriétaires, telles que décrites ci-dessus.

Fait à ....., le Nom - Prénom - Signature

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande de subvention ainsi qu'à des exploitations statistiques. Les destinataires des données sont, outre l'Agence elle-même : les services instructeurs de l'Anah, les collectivités territoriales ou l'établissement public de coopération intercommunale dans le ressort desquels l'immeuble est situé, les organismes partenaires, ainsi que l'obligé disposant d'un droit d'exclusivité pour l'enregistrement des certificats d'économies d'énergie (en cas d'octroi de l'aide de solidarité écologique du programme Habiter Mieux uniquement aux copropriétaires occupants de ressources modestes, seules des données générales seront transmises : nom et adresse de la copropriété, quote-part des copropriétaires concernés). Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation de l'Anah de votre département.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.